

Parlement et nous raconter de nouveau leurs ennuis.

Il y a aussi la recommandation faite il y a quelque temps par le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) et que le premier ministre (M. Pearson) a étudiée, bien qu'à ma connaissance il n'ait pas pris de mesure à son sujet. Elle figure à la page 6299 du Hansard du 13 juin, alors que le chef de l'opposition demandait:

...si le gouvernement envisage d'établir une commission pour reviser en détail la situation générale créée dans les rapports entre employeur et employé par les changements technologiques, une question d'importance capitale en ce qui concerne les divers différends qui surgissent actuellement?

Le premier ministre a répondu:

Monsieur l'Orateur, mon très honorable ami parle, évidemment, d'une question de très grande importance qui persiste encore, comme nous l'avons appris—si nous avons besoin de l'apprendre—par le différend dont nous discutons. Il se peut fort bien que, si la Chambre désire avoir l'occasion de discuter ce différend en particulier, elle traite entre autres de cet élément-là qui, j'en conviens, doit être examiné dans son contexte le plus large. A mon avis, la Chambre verrait d'un bon oeil que le gouvernement pense à instituer une enquête du genre suggéré par mon très honorable ami.

Je pourrais ajouter que le différend discuté à ce moment-là concernait les débardeurs. C'est la deuxième proposition dont je fais mention et qui a reçu une réponse du premier ministre portant qu'il l'examinerait au moins parce qu'il s'agissait là d'une idée excellente.

Je propose au ministre un moyen grâce auquel il pourrait se dispenser d'intervenir dans le différend des débardeurs par l'arbitrage obligatoire prévu dans le bill en faisant étudier les questions plus vastes, de sorte que ces gens n'auront pas conscience de faire l'objet d'une étude distincte, mais sauront que tout le problème de l'automatisation, de la sécurité de l'emploi et de la productivité sera examiné en même temps. Cela pourrait se faire, comme l'a proposé le chef de l'opposition, par l'institution d'une commission d'enquête, mais j'ai une autre solution à proposer.

D'après moi, nous pourrions déférer ces importantes questions touchant la sécurité de l'emploi, l'automatisation et la productivité—certes, des questions d'importance capitale pour le secteur des affaires et l'industrie du pays—à un comité de la Chambre où un grand nombre de députés, venant de divers milieux, pourraient toutes les étudier.

Pour ma part, j'ai confiance—je ne dirai pas une confiance aveugle, mais une confiance fondée, j'en suis sûr—en ce que l'étude en comité pourrait produire non seulement pour aider les parties en présence dans ce différend,

[M. McCleave.]

mais aussi pour établir des principes directeurs, par mesure législative s'il le faut, pour aider les parties aux différends ouvriers canadiens de la génération prochaine à traiter des problèmes créés par les ordinateurs et par tout outillage moderne.

Outre celle de l'honorable député de York-Sud (M. Lewis), il y eut plusieurs propositions de soumettre le sujet du différend à l'étude d'un comité. A cet égard, nos idées concordent sans doute.

Encore une fois, monsieur l'Orateur, je crois que ce bill est injuste et malfaisant. Le gouvernement, les partisans du gouvernement et le Parlement lui-même en seront discrédités. Je veux établir bien clairement que l'opposition conservatrice appuie l'amendement proposé par l'honorable député de York-Sud et je veux aussi établir bien clairement que nous rejetons le bill n° C-215.

[Français]

M. Joseph-Alfred Mongrain (Trois-Rivières): Monsieur le président, je suis sûr que la Chambre a compris pourquoi je veux participer à la discussion sur cette loi relative aux conditions de travail dans les ports du Saint-Laurent et sur l'amendement proposé par le député de York-Sud (M. Lewis).

Avec votre permission, monsieur le président, tout de même, avant d'entrer dans le vif de mes remarques, je voudrais dire un mot de gratitude à tous les honorables députés, en mon nom et au nom de tous mes commettants, pour l'extrême courtoisie avec laquelle ils respectent le nom de ma circonscription, depuis que j'ai mentionné cette chose-là à la Chambre, et la dernière illustration est celle du préopinant qui a pris soin d'appeler ma ville «Trois-Rivières», comme il se doit. On peut penser, en certains milieux, que c'est une chose insignifiante, mais chez nous, c'est une espèce de fierté, une espèce de sentiment de famille, et dire que nous sommes heureux de la courtoisie dont font preuve mes collègues ici, c'est dire quelque chose de considérable.

Sur le bill, monsieur le président, je dirais qu'à titre d'indépendant, je suis un peu comme un spectateur qui assiste à un spectacle et qui ne paye même pas la taxe d'amusement, qui a le plaisir de voir les gens au pouvoir proposer leurs projets de loi et de voir également avec quelle vigueur l'opposition s'y oppose. J'y trouve non seulement un plaisir mais aussi une source d'instruction.

• (7.30 p.m.)

J'ai, par exemple, infiniment d'estime pour l'honorable député d'Ontario (M. Starr) et celui de York-Sud, parce qu'ils ne sont jamais banals. Ils sont des orateurs au-dessus de l'ordinaire et possèdent aussi un sens un peu